



Conseil économique et social

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Réunion organisée sous les auspices
du Conseil économique et social
9-18 juillet 2019

Contribution du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente la contribution du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu à Bangkok du 27 au 29 mars 2019, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



[original : anglais, chinois, français et russe]

Rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

1. Le sixième Forum Asie Pacifique pour le développement durable, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenu à Bangkok du 27 au 29 mars 2019.

2. Il a réuni plus de 850 participants, dont des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et d'autres entités.

3. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé au Forum : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Hong Kong (Chine) ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Îles Cook ; Îles Marshall ; Japon ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Kiribati ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Nauru ; Népal ; Nouvelle Zélande ; Pakistan ; Palaos ; Papouasie Nouvelle Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ; Samoa ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Turquie ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam. Des représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, du Mexique, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse y ont assisté en qualité d'observateurs.

4. Au titre du point 1 a) de l'ordre du jour, le Coprésident du cinquième Forum Asie Pacifique pour le développement durable, M. Rajiv Kumar, Vice-Président de NITI Aayog (Inde), a fait une déclaration au nom du Bureau sur les résultats du cinquième Forum. Des messages de bienvenue ont été lus par M^{me} Kira Christianne D. Azucena, Vice-Présidente du Conseil économique et social, M. Thani Thongphakdi, Secrétaire permanent adjoint au Ministère thaïlandais des affaires étrangères et la Secrétaire exécutive de la CESAP. Le Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a prononcé un discours liminaire. Une déclaration a également été faite au nom de la société civile.

5. Au titre du point 1 b) de l'ordre du jour, le Forum a élu les membres du Bureau ci-après:

a) Président :

M. Fidelis Magalhaes (Timor-Leste)

b) Vice-Présidents :

M. Ahmad Jawad Osmani (Afghanistan)

M^{me} Dipu Moni (Bangladesh)

M. Semi Tuleca Koroilavesau (Fidji)

M^{me} Nino Tandilashvili (Géorgie)

M. Rajiv Kumar (Inde)

M. Subandi Sardjoko (Indonésie)

M^{me} Bulgantuya Khurelbatar (Mongolie)

M. Puspa Raj Kadel (Népal)

M^{me} Rosemarie Edillon (Philippines)

M. Ruslan Edelgeriev (Fédération de Russie)

M. Daya Dharmapala Kilittuwa Gamage (Sri Lanka)

M. Silap Velbegov (Turkménistan)

6. Au titre du point 1 c) de l'ordre du jour, le Forum a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture du Forum :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Perspectives régionales sur les progrès accomplis dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Relier les dimensions nationale, régionale et mondiale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Questions diverses.
5. Examen et adoption du rapport du Forum.
6. Clôture du Forum.

7. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, une table ronde ministérielle a discuté des perspectives et tendances régionales se rapportant au thème du Forum, et notamment des interventions qui ont été efficaces pour assurer la mise en œuvre inclusive du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour plus d'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique.

8. Une table ronde sur la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable dans le contexte de l'autonomisation des personnes et de l'action menée pour garantir l'inclusion et l'égalité s'est penchée sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 17.

9. Le Forum a constitué cinq tables rondes parallèles chargées de recenser les principaux défis et opportunités dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable n°s 4, 8, 10, 13, et 16.

10. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, les pays de l'Asie et du Pacifique participant aux examens nationaux volontaires pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019 ont échangé leurs points de vue sur les défis, progrès et réalisations se rapportant au Programme 2030 ainsi que les enseignements qu'ils ont tirés de ces examens.

11. Le Forum a été informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et a discuté de la marche à suivre.

12. Le Forum a été informé des principales recommandations issues des cinq tables rondes qui se sont tenues au cours du Forum et ont procédé à un examen approfondi des objectifs de développement durable n°s 4, 8, 10, 13 et 16 dont il serait question au prochain Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait sous les auspices du Conseil économique et social¹.

13. Les États membres, principaux groupes et autres acteurs, ainsi que les organismes des Nations Unies, ont échangé leurs points de vue sur les résultats obtenus dans la région dans la mise en œuvre accélérée des objectifs de développement durable.

¹ Les versions intégrales des résumés et recommandations des tables rondes sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/apfsd6.

14. Aucune autre question n'a été abordée au titre du point 4 de l'ordre du jour.
15. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Forum a adopté le présent rapport le 29 mars 2019. Le résumé du Président du Forum figure à l'annexe du présent document.
16. Le Partenariat Asie Pacifique pour les objectifs de développement durable entre la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement ont diffusé la publication intitulée *Accelerating Progress: An Empowered, Inclusive and Equal Asia and the Pacific*.
17. Des manifestations parallèles se sont tenues du 27 au 29 mars 2019². Le 27 mars, des manifestations parallèles ont été organisées sur les sujets suivants : « Sustainability reporting – thinking circular economy by businesses » ; « China's transition towards sustainable development and its implications for Asia and the Pacific » ; « Inclusive climate action for sustainable cities » ; « The role of higher education for achieving the Sustainable Development Goals » ; « Volunteering for the Sustainable Development Goals: Integrating volunteerism in national development processes » et « A new take on gender data analysis to leave no one behind ».
18. Le 28 mars, des manifestations parallèles ont été organisées sur les sujets suivants : « Blended finance and leaving no one behind: opportunities and challenges in Asia-Pacific » ; « Leveraging partnership for empowering people and ensuring inclusiveness and equality: role of the private sector and civil society in achieving Sustainable Development Goals 4, 8, 10, 13, 16 and 17 » ; « Inclusive participation as a key driver and accelerator of Sustainable Development Goal 16 and Sustainable Development Goal 10, civil society organizations best practices and lessons in ensuring inclusiveness and equality towards achievement of the Sustainable Development Goals » ; « Promoting an enabling environment for inclusiveness by localizing Sustainable Development Goals » ; « Decent jobs for youth: working together in Asia and the Pacific » ; « Empowering smallholders through agricultural mechanization in the digital era » ; « The role of culture for the achievement of the 2030 Agenda » ; « Strengthening the link between the environmental and social dimensions of development in Asia » ; « Decent work, inclusiveness and equality for migrant workers in South East Asia » et « Redesigning youth engagement for sustainability: a showcase of outcomes from the United Nations Office on Drugs and Crime – Thailand Institute of Justice youth forum on innovation, justice and collaboration for the 2030 Agenda ».
19. Le 29 mars, des manifestations parallèles ont été organisées sur les sujets suivants : « People-centered early warning systems: making the “last mile” the “first mile” » ; « Sexuality education: essential life skills to empower youth, promote inclusion and equality for all » ; « Are older women being left behind? – the financial security of older women in South East Asia » ; « Waves to action: from transformative migration to socially-inclusive development in cities » ; « Empowerment, equality and inclusivity challenges and good practices in the Pacific » ; « Fostering transboundary climate action for safe-guarding Sustainable Development Goals in Asia: nurturing regional adaptation plans and a climate action alliance for the Hindu-Kush Himalayan region » ; « Independent oversight for effective, accountable and inclusive institutions: strengthening the role of supreme audit institutions in Sustainable Development Goal implementation and review » ; « Child rights now! A world without violence against children is possible » ; « Empowering migrants through safe, orderly and regular migration in Asia and the Pacific » ; « Ensuring women's inclusiveness and equality in land rights and management of natural

² Une liste des manifestations parallèles est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/apfsd/6/sideevents>.

resources – the role of women human rights defenders » ; « Empowering the most marginalized and ensuring inclusiveness and equality: realizing the Sustainable Development Goals through human rights » ; « Multi-stakeholder partnerships for Sustainable Development Goal 4 and launch of the *Global Education Monitoring Report 2019* youth report » ; « The missing link: reviewing and strengthening regional processes for Sustainable Development Goal implementation in the Asia-Pacific » ; « Quality education for sustainable agriculture and agri-food systems in South-East Asian colleges and universities – Sustainable Development Goal 4 reflections & Sustainable Development Goal 2 Synergies » et « Linking the peace and disarmament agenda to the Sustainable Development Goals framework of PyeongChang Agenda for Peace 2030 »

20. Un espace libre a été mis à la disposition des participants au Forum par la CESAP pour permettre des discussions informelles sur l'autonomisation, l'égalité et l'inclusion pour le développement durable.

21. Les réunions préparatoires et manifestations connexes suivantes ont été organisées : Forum de la jeunesse préparatoire au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ; Forum populaire de l'Asie et du Pacifique sur le développement durable, organisé par le Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique ; atelier régional de l'Ambassade de Suède en Thaïlande et de la CESAP sur le thème « Empowering People for a Sustainable Future » ; consultation régionale du Programme des Volontaires des Nations Unies et de la CESAP sur le plan d'action pour l'intégration du volontariat au Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique ; réunion préparatoire au Forum 2019 des maires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, organisé par United Cities and Local Governments Asia and Pacific ; atelier préparatoire régional de la CESAP et du Département des affaires économiques et sociales pour les pays de la région Asie-Pacifique participant aux examens nationaux volontaires, et troisième Concertation de haut niveau sur le renforcement des complémentarités entre la Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, coorganisée par le Gouvernement thaïlandais et la CESAP.

22. Le Forum a décidé en conclusion que le présent rapport, y compris son annexe, devrait être porté à l'attention de la Commission à sa soixante-quinzième session, ainsi qu'aux dialogues mondiaux sur le développement durable, notamment, en particulier, le prochain Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait à New York du 9 au 18 juillet 2019.

Annexe

Résumé du Président sur les débats du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

1. Le sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a eu pour thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Lors du Forum, les membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les organes intergouvernementaux, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les grands groupes et les autres parties prenantes ont engagé le dialogue sur les perspectives régionales concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

I. Donner des moyens d'action aux populations pour assurer l'inclusion et l'égalité en Asie et dans le Pacifique

2. Cette session a été l'occasion de recenser les changements qu'il fallait apporter pour favoriser l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité de tous les peuples dans le cadre des activités qui sont menées pour atteindre les objectifs du Programme 2030, notamment celui de ne laisser personne de côté qui est au cœur du Programme. Les participants à une table ronde ministérielle ont examiné des stratégies aux niveaux régional et sous-régional, visant à donner aux populations les moyens d'agir et à promouvoir l'intégration pour tous.

3. Les participants au Forum ont reconnu les progrès accomplis en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'éducation et de la santé, mais ont noté des disparités et des inégalités croissantes dans la région : les écarts de revenu et de richesses se creusaient, l'accès aux ressources, à l'éducation, à l'emploi, à la technologie et à la protection sociale était très inégal et les populations vulnérables et marginalisées étaient fragilisées. Ils ont noté l'importance de l'autonomisation et de l'inclusion pour s'attaquer aux inégalités qui touchent les dimensions économique, sociale, et environnementale du développement durable, et pour accélérer les progrès vers la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

4. Les participants ont insisté sur les effets des changements climatiques dans la région, notamment sur les populations vulnérables, et sur la nécessité de faire en sorte que les décisions sur les questions d'environnement, de gestion des ressources naturelles et de sécurité alimentaire associent plus souvent toutes les parties. Des représentants ont souligné que, s'agissant des changements climatiques, une démarche inclusive pouvait accélérer les progrès, et que des mesures telles que la construction d'infrastructures plus résilientes dans les domaines de l'industrie et des communications pouvaient être prises.

5. Les participants ont pris note des efforts que font les gouvernements pour donner des moyens d'action à la population, assurer le développement inclusif et l'égalité des chances, notamment par des initiatives visant à accroître les revenus, l'adoption de la budgétisation fondée sur les objectifs de développement durable, la mise en place de cadres juridiques pour protéger les personnes vulnérables et la collecte de données. L'importance de l'application du principe de responsabilité et du dialogue multipartite ainsi que de l'accès aux services de base, à l'éducation et aux soins de santé a été soulignée. Un représentant a noté que les villes jouaient un rôle important s'agissant d'atteindre divers objectifs de développement durable et a annoncé que le septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, organisé en collaboration avec la CESAP et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, se tiendrait en octobre 2019 à Penang (Malaisie).

6. Les participants ont souligné qu'il fallait réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et insisté sur le fait que la croissance économique devait être inclusive. Un représentant a noté que plusieurs difficultés devaient être surmontées pour parvenir à l'inclusion, telles que la diversité des ethnies et des langues et l'éloignement géographique, les capacités et les ressources limitées et la nécessité de disposer de meilleures données pour remédier aux inégalités. Les participants ont souligné qu'il fallait multiplier les partenariats multipartites et inclusifs pour le développement durable et indiqué que la coopération internationale, la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud pouvaient contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un représentant a noté que la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et le rôle de la CESAP étaient importants pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

7. Des représentants de grands groupes et d'autres parties prenantes ont souligné l'importance de la justice, de la planification inclusive et de la défense des droits des groupes les plus marginalisés, notamment : les peuples autochtones ; les filles et les femmes, en particulier les femmes rurales ; les agriculteurs ; les travailleurs ; les pêcheurs ; les pauvres des villes ; les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer et intersexes ; les personnes vivant avec le VIH/sida ; les personnes qui vivent dans les zones de conflit ; les personnes âgées ; les jeunes ; les migrants ; les personnes handicapées ; les dalits et les personnes victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance.

II. Progrès accomplis s'agissant de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 17

8. Les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 17 sur les partenariats pour le développement durable dans le contexte du thème du Forum « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Un groupe de réflexion s'est penché sur les avancées faites en ce qui concerne la mobilisation, la réorientation et le déblocage des investissements provenant de différentes sources. Il a également examiné le rôle de la technologie, de l'innovation, des données et des cadres de suivi et de responsabilité afin de renforcer les partenariats pour accélérer les progrès en matière de développement durable.

9. Des représentants ont réaffirmé l'attachement de leur gouvernement au Programme 2030 et présenté des initiatives clefs qui étaient menées aux niveaux national et local et qui consistaient notamment à harmoniser leurs cadres, programmes de développement, lois et structures de gouvernance à l'échelle nationale, y compris en établissant des mécanismes de coordination et des comités de pilotage et en stimulant l'action multipartite. Les participants au Forum ont noté l'importance de la participation multipartite, en particulier s'agissant de donner aux populations des moyens d'action et d'assurer l'inclusion et l'égalité dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

10. Les États membres ont rendu compte d'initiatives de soutien à d'autres pays de la région et de la coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies associés aux moyens de mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 17, ainsi que de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

11. Plusieurs États membres ont présenté leurs initiatives en faveur de la diversification économique, du développement des infrastructures liées aux transports et aux technologies de l'information et de la communication et d'autres visant à attirer les investissements directs étrangers et à favoriser le commerce ; ils ont souligné l'importance des organisations intergouvernementales mondiales et sous-régionales

concernées, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation mondiale du commerce.

12. Des représentants ont rendu compte d'initiatives et de projets visant à renforcer la collecte de données ventilées et de statistiques et la mobilisation des ressources nationales en faveur du développement durable.

III. Tables rondes parallèles pour l'examen approfondi des objectifs de développement durable n^{os} 4, 8, 10, 13 et 16

13. Dans le cadre du Forum, cinq tables rondes parallèles consacrées aux objectifs de développement durable n^{os} 4, 8, 10, 13 et 16 ont été organisées, une table ronde étant ainsi dédiée au suivi et à l'examen de la mise en œuvre de chaque objectif. Chaque table ronde était organisée par des entités des Nations Unies, avec la contribution d'autres parties prenantes, sous la coordination générale de la CESAP. Les participants à ces tables rondes ont adopté des recommandations qui ont ensuite été communiquées durant la sixième session plénière.

14. La table ronde consacrée à l'objectif 4 (éducation de qualité) a abouti à plusieurs recommandations sur l'objectif en question en Asie et dans le Pacifique³.

15. Les participants à cette table ronde ont recommandé d'intensifier l'action menée pour éliminer les obstacles, structurels ou non, qui empêchent d'assurer l'équité, l'inclusion et la qualité à tous les niveaux de l'éducation, et de veiller pour cela à la participation de diverses parties prenantes. Il était indispensable de mener des activités concrètes et efficaces si l'on voulait éliminer toute forme d'obstacle, direct ou indirect, à l'éducation et accroître sensiblement l'accès équitable à une prise en charge de la petite enfance et à une éducation préprimaire de qualité.

16. Les participants ont recommandé que les filières d'apprentissage soient diversifiées, y compris en ce qui concerne l'éducation scolaire et non scolaire, afin d'éliminer l'analphabétisme. La mise en œuvre effective de programmes d'alphabétisation scolaires et non scolaires de qualité qui soient adaptés aux besoins des apprenants et liés au développement de compétences permettant d'avoir un travail décent et des moyens de subsistance était indispensable. Des programmes d'éducation souples qui permettent aux élèves de poursuivre un enseignement de type scolaire devraient être prévus comme une option viable.

17. Les participants ont recommandé d'accroître le nombre d'enseignants motivés, qualifiés et habilités, de les doter de ressources suffisantes et de leur offrir un environnement de travail favorable. Un meilleur appui et davantage de ressources doivent être consacrés à la formation professionnelle continue des enseignants, des éducateurs et des aidants dans l'apprentissage préscolaire et le développement du jeune enfant, afin de leur offrir des conditions de travail décentes et des possibilités de carrière.

18. Les participants ont recommandé d'investir davantage dans l'éducation en réaffirmant l'engagement que la communauté internationale avait pris d'y consacrer au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut ou au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales et de veiller à ce que les ressources soient réparties de manière efficace, transparente et équitable et que le principe de responsabilité soit appliqué aux dépenses. Pour atteindre pleinement l'objectif 4 et inverser la tendance à la stagnation du financement dans le secteur de l'éducation, il fallait disposer de fonds supplémentaires provenant de sources durables et innovantes et qui soient bien ciblés. Il revenait en premier lieu aux gouvernements de garantir le droit à l'éducation, et

³ La fiche synoptique sur l'objectif de développement durable n° 4 est disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/apfsd/6/document/sdgprofiles/SDG4Profile.pdf.

ceux-ci avaient un rôle central à jouer en veillant à ce qu'un dispositif d'application du principe de responsabilité soit mis en place pour assurer une répartition et une utilisation efficaces des ressources.

19. Les participants ont recommandé de renforcer la surveillance de l'inclusion, de l'équité et de la qualité en veillant à ce que des ressources, des mécanismes et des moyens suffisants soient disponibles. Pour suivre les progrès de manière globale et systématique et remédier aux inégalités, les planificateurs, les décideurs et les parties prenantes doivent disposer de davantage de données de qualité ventilées par genre ou sexe, appartenance ethnique, langue, revenu, situation au regard du handicap et situation géographique. Il fallait investir davantage dans les systèmes statistiques nationaux qui s'efforçaient de répondre à la demande de données plus nombreuses et de meilleure qualité pour les objectifs et cibles mondiaux.

20. Les participants ont recommandé de promouvoir une plus grande participation des divers acteurs, y compris les jeunes, la société civile, les milieux universitaires, les médias et le secteur privé, aux fins de la réalisation de l'objectif 4 et d'optimiser les synergies entre les objectifs de développement durable. La réalisation de l'objectif 4 nécessitait la participation d'autres secteurs ainsi qu'une action collective. Ils ont en outre recommandé de se doter de mécanismes de participation de toutes les parties prenantes pour aider à fixer les priorités et à mettre en œuvre des stratégies visant à accélérer la réalisation de cet objectif.

21. La table ronde consacrée à l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) a abouti à plusieurs recommandations sur l'objectif en question en Asie et dans le Pacifique⁴.

22. Les participants ont recommandé de miser sur une approche d'inclusivité dans la mise en place et le renforcement des mécanismes institutionnels en faveur du travail pour aboutir à une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Compte tenu de son ampleur, la réalisation de l'objectif 8 nécessitait une planification concertée entre un large éventail d'acteurs, notamment les ministères de l'économie, de l'environnement et du travail, les administrations locales, les syndicats, les organisations d'employeurs, le secteur privé, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile. Il convenait de veiller tout particulièrement à ce que les voix des groupes marginalisés soient également prises en compte dans l'adoption de décisions.

23. Les participants ont recommandé de renforcer les institutions du marché du travail pour assurer une gouvernance efficace et inclusive du marché du travail. Les principaux outils à l'appui des institutions du marché du travail étaient notamment la législation et la réglementation sur l'emploi et la protection sociale, la lutte contre la discrimination, la sécurité et la santé au travail, la lutte contre les formes inacceptables de travail, le salaire minimum, la liberté syndicale et la négociation collective. Pour autant qu'ils soient correctement utilisés, ces outils étaient essentiels à la réalisation de l'objectif 8 et des autres objectifs qui y sont associés, à savoir ceux concernant l'élimination de la pauvreté (objectif 1), l'égalité des sexes (objectif 5), la réduction des inégalités (objectif 10) et la promotion d'institutions équitables (objectif 16). Une attention particulière devait être accordée à l'élargissement de l'exercice des droits du travail et à la promotion d'environnements de travail sûrs et sécurisés pour les groupes vulnérables, notamment les travailleurs à domicile et les travailleurs migrants. En complément du renforcement des institutions du marché du travail préconisé plus haut, il convenait également de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique pour qu'ils soient à même d'effectuer de manière

⁴ La fiche synoptique sur l'objectif de développement durable n° 8 est disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/apfsd/6/document/sdgprofiles/SDG8Profile.pdf.

régulière des enquêtes sur la main-d'œuvre ou des enquêtes sur les ménages qui étaient nécessaires au suivi de l'évolution de la situation quant au travail décent et à la croissance inclusive.

24. Les participants ont recommandé d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes nationaux pour lutter contre le travail des enfants et améliorer la prévention et l'assistance aux victimes du travail forcé. Le rapport publié en 2017 par l'Organisation internationale du Travail intitulé *Ending Child Labour by 2025: A Review of Policies and Programmes* rendait compte de diverses stratégies et mesures permettant de renforcer la législation et les cadres politiques afin de lutter contre le travail des enfants. Pour faciliter l'élaboration de politiques plus efficaces et en évaluer les effets, il était fondamental d'accroître les investissements dans la collecte de données.

25. Les participants ont recommandé d'accroître les investissements dans le capital humain afin d'offrir à chacun la possibilité de réaliser son plein potentiel tout au long du cycle de vie. Si l'éducation pour tous, l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement des compétences techniques et fondamentales étaient des thèmes relevant de l'objectif de développement durable n° 4, ils constituaient également un maillon essentiel du développement humain dont dépendaient les résultats du pays dans les domaines du travail décent et de la croissance économique. De ce fait, et compte tenu de la rapidité des progrès technologiques, tout progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 nécessitait d'investir davantage dans la mise en valeur des compétences des personnes. Cette ambition pouvait se traduire par un droit universel à l'apprentissage tout au long de la vie, qui permettrait aux personnes d'acquérir des compétences, de perfectionner leurs acquis ou de se reconverter, et par des investissements supplémentaires dans les institutions, politiques et stratégies qui soient de nature à faciliter l'adaptation aux évolutions successives du marché du travail, et cela toute au long de la vie active.

26. Les participants ont recommandé de lancer des réformes politiques progressistes pour promouvoir une « transition équitable » en faveur d'économies et de sociétés écologiquement durables pour tous. La prospérité économique et le progrès social dans la région étant mis en péril par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, il était urgent d'agir pour enrayer ces changements. La transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre devait entraîner une création nette d'emplois, dont des emplois verts ; toutefois, l'important était de faire en sorte que la transition écologique des économies ne se fasse pas au détriment des moyens de subsistance des groupes marginalisés, comme les peuples autochtones. De plus en plus de pays étant encouragés à adopter des cadres d'action vastes et complets en matière d'économie verte, les efforts devraient donc porter sur leur mise en œuvre, en veillant en particulier à ce que personne ne soit laissé de côté dans le processus de transition.

27. Les participants ont recommandé de concevoir des stratégies cohérentes et intégrées pour garantir la dignité du travail pour tous, notamment pour les travailleurs du secteur informel et ceux qui ont un emploi précaire. Certains pays de la région avaient lancé des stratégies visant à formaliser l'économie informelle, conformément à la Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2015. Cette recommandation énonçait des orientations axées sur l'élaboration de politiques macroéconomiques et de développement des compétences appropriées, la simplification des procédures d'enregistrement, l'élargissement du champ d'application et le respect du droit du travail, l'amélioration de l'accès au crédit, l'offre d'incitations, telles que des incitations fiscales, et l'extension de la protection sociale à toutes les catégories de travailleurs, notamment les travailleurs migrants. En

raison des progrès technologiques, il était impératif d'élargir la protection sociale et de réglementer les nouvelles formes de travail qui risquaient, de par leur nature, de dégrader la qualité des emplois d'un nombre croissant de travailleurs.

28. La table ronde consacrée à l'objectif 10 (réduction des inégalités) a abouti à plusieurs recommandations sur l'objectif en question en Asie et dans le Pacifique⁵.

29. Les participants ont recommandé de se concentrer sur les investissements en matière de protection sociale pour en tirer le meilleur parti. Tous les pays devaient investir davantage dans une protection sociale qui soit universelle, accessible et tienne compte des questions de genre, dans le cadre d'un socle de protection sociale. Bien pensée et correctement mise en œuvre, la protection sociale était un investissement capable de transformer la vie des gens. Elle permettait de stimuler la croissance économique et d'atténuer les inégalités et elle apportait une protection contre les risques environnementaux et les catastrophes.

30. Les participants ont recommandé de promouvoir la création d'emplois décents et l'égalité de rémunération. Les politiques devraient être élaborées sur la base des quatre piliers du travail décent, à savoir les droits et les principes en matière de travail, la création d'emplois, la protection sociale et le dialogue social. La fixation d'un salaire minimum adéquat et l'adoption de mesures volontaristes sont quelques-uns des outils de soutien au revenu des groupes les plus défavorisés en matière de répartition des richesses. Pour donner effet au principe « à travail égal, salaire égal », des politiques visant à combattre les pratiques discriminatoires et les stéréotypes sexistes s'imposaient, notamment afin de valoriser le travail des femmes. Cela passerait également par des politiques efficaces en matière de congé de maternité, de congé de paternité et de congé parental, et par la promotion d'une meilleure répartition des responsabilités familiales.

31. Les participants ont recommandé d'accroître l'efficacité des politiques budgétaires. Un régime fiscal efficace permettait d'accroître les recettes publiques et d'investir davantage dans les services essentiels, tels que les soins de santé, l'éducation et la protection sociale. À cette fin, un forum fiscal régional permettrait de définir des stratégies de réforme efficaces en matière de fiscalité progressive, de répression de la fraude fiscale et de lutte contre les flux financiers illicites et la corruption. Des améliorations doivent être faites en matière de programmation et de budgétisation tenant compte des questions de genre. Un mécanisme de coopération régionale pourrait être mis en place afin de faciliter un réexamen global des politiques fiscales et des accords commerciaux et d'investissement et d'examiner les questions touchant à la responsabilisation du secteur privé.

32. Les participants ont recommandé de veiller à protéger les pauvres et les groupes défavorisés des risques environnementaux auxquels ils sont particulièrement exposés. Il est impératif de s'attaquer à la marginalisation des communautés laissées pour compte, qui restent dans l'ombre et n'ont pas voix au chapitre, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques et aux risques liés à l'environnement. Les mécanismes de réduction des risques de catastrophe doivent être inclusifs et tenir compte des vulnérabilités de tous les groupes, sans distinction liée à l'âge, au sexe, au handicap, à la race, à l'appartenance ethnique, à l'origine, à la religion, à la situation économique ou à d'autres facteurs, et ils doivent s'inspirer des pratiques et connaissances traditionnelles en la matière. En outre, il fallait renforcer la coopération régionale afin de surveiller de plus près les nouvelles

⁵ La fiche synoptique sur l'objectif de développement durable n° 10 est disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/apfsd/6/document/sdgprofiles/SDG10Profile.pdf.

zones sensibles où surviennent des catastrophes transfrontières, notamment en obtenant des données ventilées mettant en évidence les groupes les plus à risque.

33. Les participants ont recommandé de s'attaquer à la fracture numérique et aux éventuels risques liés à la quatrième révolution industrielle. Pour que les personnes les plus marginalisées puissent bénéficier des nouvelles technologies, les réglementations officielles doivent être conçues de telle sorte à rendre ces technologies accessibles à tous et abordables. L'impact des nouvelles technologies et de la quatrième révolution industrielle sur les droits humains devrait être examiné par les organes intergouvernementaux, avec comme considération première le bien-être humain et celui de la planète.

34. Les participants ont recommandé de s'attaquer aux inégalités, qui sont un des moteurs de la migration, et de faire reculer les inégalités auxquelles sont confrontés les migrants. Eu égard à l'ampleur et à la complexité des migrations internes et internationales et à leurs incidences sur la société, les initiatives de promotion de l'égalité doivent tenir compte des migrants, s'attaquer aux inégalités qui contraignent les gens à migrer et réduire les inégalités dont sont victimes les migrants, en particulier les plus vulnérables d'entre eux. La migration devrait être un choix, et se dérouler de manière sûre, ordonnée et régulière, dans le respect des droits des migrants et de leur famille. Des mécanismes devraient être mis en place pour produire et partager des données précises et ventilées qui seraient utilisées pour orienter les politiques dans ce domaine. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières donnait des orientations sur les mesures que les pays pourraient prendre pour atteindre l'objectif de développement durable n° 10.

35. La table ronde consacrée à l'objectif 13 (action climatique) a abouti à plusieurs recommandations sur l'objectif en question en Asie et dans le Pacifique⁶.

36. Les participants à la table ronde ont recommandé d'intégrer les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du cycle du projet, de la planification des politiques à l'exécution. Il était urgent d'agir pour comprendre les risques, prévenir les nouveaux risques, réduire les risques existants et s'adapter à l'évolution du climat en renforçant les systèmes de gestion des risques de catastrophe et climatiques et en les rendant plus cohérents, ainsi qu'en élaborant des politiques inclusives et fondées sur les données factuelles qui tenaient compte des ressources financières. Il s'agissait notamment d'établir des stratégies cohérentes de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes concernées, afin d'obtenir de multiples retombées positives dans les secteurs prioritaires à l'échelle nationale, par exemple en assurant une consommation et une production alimentaires et énergétiques plus durables, en investissant dans les infrastructures résilientes et durables et en adoptant des méthodes axées sur les écosystèmes pour améliorer la résilience et le stockage du dioxyde de carbone. Pour mettre en œuvre cette recommandation, la table ronde a conseillé d'élaborer des produits axés sur le savoir propres à chaque secteur, tels que des notes d'orientation fondées sur les données d'expérience des pays de la région qui pourraient être utilisées par les différentes parties prenantes pour plaider en faveur de la planification et de l'application de politiques cohérentes en matière de gestion des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques d'ici au prochain Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui se tiendrait en 2020.

37. Les participants à la table ronde ont recommandé d'exploiter les retombées positives de l'action climatique. Ils ont recommandé de tirer parti de l'action

⁶ La fiche synoptique sur l'objectif de développement durable n° 13 est disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/apfsd/6/document/sdgprofiles/SDG13Profile.pdf.

climatique, notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience prises au titre de l'Accord de Paris, qui peuvent indirectement contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable à tous les niveaux (local, infranational, national, infrarégional et régional) à court, moyen et long terme. Ces mesures pouvaient avoir des retombées positives dans des domaines tels que la pollution atmosphérique liée au transport et à l'énergie (objectifs de développement durable n^{os} 7 et 13) ; les établissements humains et les infrastructures (villes intelligentes durables) (objectifs 9 et 11) ; la restauration des écosystèmes, la gestion durable des terres et la biodiversité (objectifs 14 et 15) ; l'inclusion et l'égalité des sexes (objectifs 5 et 10) ; la santé publique (objectif 3) ; la pénurie d'eau et la qualité de l'eau (objectif 6) ; l'éducation et la formation professionnelle (objectif 4).

38. Les participants à la table ronde ont recommandé de renforcer les systèmes de suivi et la collecte des données. L'investissement dans les systèmes d'évaluation des risques climatiques et de catastrophe et les dispositifs de comptabilisation des pertes dues aux catastrophes, l'accent étant mis sur l'analyse des vulnérabilités et la collecte de données ventilées, permettrait d'adopter des politiques d'adaptation et de gestion des risques de catastrophe et de suivre leur mise en œuvre, ainsi que de contribuer aux cadres d'investissement publics. Il fallait améliorer les capacités nationales en matière de statistiques environnementales et de données scientifiques relatives aux catastrophes afin de mesurer les répercussions socioéconomiques des catastrophes intensives et extensives qui se sont déjà produites, de comparer les coûts et les avantages liés aux investissements dans la réduction des risques de catastrophe, et d'améliorer la fiabilité de la modélisation des risques de catastrophes futures. Les participants ont également recommandé de mettre l'accent sur l'importance des données pour la planification nationale et sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'échelon local. Les ministères chargés de la gestion des systèmes de suivi et de la collecte des données devraient tirer parti des plateformes et mécanismes existants pour renforcer la coordination et le partage des données entre les secteurs, avec la société civile et les autres parties prenantes.

39. Les participants à la table ronde ont recommandé de renforcer la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des stratégies d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe par anticipation. La coopération régionale, notamment entre les pays, la société civile et les autres parties prenantes, devrait se concentrer sur la mobilisation de financements en faveur de mesures préventives pour empêcher les risques de catastrophe de se réaliser. Cette collaboration pourrait être axée sur le renforcement des capacités des pays à améliorer la qualité de l'évaluation des risques de catastrophe afin d'éclairer les examens des dépenses publiques et les examens institutionnels ; sur la réalisation d'évaluations techniques permettant de mieux cerner les dispositifs financiers qui conviennent au profil de risque et aux capacités de chaque pays ; sur le renforcement des mécanismes financiers d'anticipation novateurs et sur l'établissement de réseaux régionaux et mondiaux entre les organisations de la société civile. Il fallait faciliter l'accès de ces organisations aux mécanismes de financement afin qu'elles puissent contribuer à réduire la vulnérabilité des populations locales aux catastrophes.

40. Les participants à la table ronde ont recommandé de créer des outils innovants de financement mixte de l'action climatique. Ils ont recommandé de compléter les outils conventionnels et internationaux de financement de l'action climatique à l'aide de financements mixtes en matière d'action climatique et de réduction des risques de catastrophe en mobilisant des financements privés et en modifiant les budgets nationaux. S'il existait des exemples d'outils de financement mixte dans la région, la compréhension des concepts en jeu et de leur mise en œuvre était limitée, surtout parmi les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, qui

avaient besoin d'être aidés pour développer ce type d'outils et accéder aux mécanismes de financement pertinents. Parmi les programmes innovants, on pouvait citer la création d'instruments de tarification du carbone tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission ou une taxe carbone permettant d'inciter l'industrie à réduire ses émissions. Il fallait promouvoir les outils tels que les obligations catastrophes et les obligations vertes et la prise en compte des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe dans les opérations commerciales. Parallèlement, il fallait établir des critères de sélection, des repères et des garanties de sorte qu'en plus de leur rendement économique, les investissements aient des retombées sociales et environnementales, ce qui contribuerait également au respect du principe de responsabilité. Il faudrait fournir les incitations nécessaires pour encourager la création et l'utilisation de ces outils. Enfin, il faudrait s'assurer que les outils de financement permettaient d'accroître les investissements dans les mesures d'adaptation.

41. Les participants à la table ronde ont recommandé d'améliorer l'accès aux moyens de financement de l'action climatique et de faciliter les flux financiers dans ce domaine. Il fallait renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements, de la société civile et des acteurs publics et privés pour qu'ils puissent faire des propositions susceptibles de recevoir le soutien des banques et permettant aux investisseurs de réaliser des investissements dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques (par exemple, en créant des formations en financement de l'action climatique dans les universités). Les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les zones vulnérables aux changements climatiques, auraient besoin d'un appui pour accréditer les entités en accès direct et les aider à élaborer des projets viables de fonds verts pour l'action climatique. Il fallait améliorer l'établissement de rapports financiers et la transparence des flux de financement de l'action climatique pour réduire l'écart entre les ressources promises et effectivement fournies, notamment en faisant participer la société civile à l'examen des propositions.

42. La table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 16 (paix, justice et institutions efficaces) a abouti à plusieurs recommandations sur l'objectif en question en Asie et dans le Pacifique⁷.

43. Les participants à la table ronde ont recommandé de mettre en œuvre les objectifs de développement durable au niveau local. Ils ont recommandé d'intégrer l'objectif 16 dans les systèmes locaux de planification, de budgétisation, de suivi et d'établissement de rapports.

44. Les participants à la table ronde ont recommandé de renforcer l'accès à l'information et la participation civique. Ils ont recommandé de dépénaliser la dissidence.

45. Les participants à la table ronde ont recommandé d'améliorer la collecte des données et l'établissement de rapports. Ils ont recommandé de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux pour leur permettre de collaborer avec des acteurs divers à la collecte de données ventilées, en mettant plus particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées et les populations autochtones.

46. Les participants à la table ronde ont recommandé d'améliorer le financement public. Ils ont recommandé d'accroître les financements publics en faveur des

⁷ La fiche synoptique sur l'objectif de développement durable no 16 est disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/apfsd/6/document/sdgprofiles/SDG16Profile.pdf.

objectifs de développement durable grâce à l'imposition progressive, au renforcement des capacités institutionnelles et à une participation civique constructive.

47. Les participants à la table ronde ont recommandé de promouvoir la participation de multiples parties prenantes. Ils ont recommandé d'institutionnaliser l'établissement de plateformes et mécanismes multipartites inclusifs pour garantir la redevabilité, l'accessibilité et la transparence en partageant les informations, en collectant des données, en établissant des rapports de situation ascendants, ainsi qu'en procédant à un examen de l'affectation des fonds et des dépenses selon les normes internationales.

48. Les participants à la table ronde ont recommandé de promouvoir le contrôle et la redevabilité. Ils ont recommandé de renforcer le rôle des institutions de surveillance et faire participer les acteurs non étatiques à la planification, à la mise en œuvre, à l'évaluation des résultats et à l'établissement de rapports à tous les niveaux de l'administration publique en ce qui concernait les objectifs de développement durable.

IV. Examens nationaux volontaires

49. La session concernant les examens nationaux volontaires a réuni les représentants des pays et les coordonnateurs résidents des Nations Unies, ainsi que les représentants des autorités locales, des institutions supérieures de contrôle, des établissements de recherche et des organisations de la société civile participant aux préparatifs des examens nationaux volontaires. Les participants ont mis en commun leurs données d'expérience concernant leur participation au processus d'examen national volontaire afin de mettre en lumière les enseignements tirés et les domaines d'intérêt mutuel pour les pays qui se préparaient à présenter leur rapport au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait en 2019.

50. Certains États membres ont fait part de l'état d'avancement de leurs préparatifs et des mécanismes institutionnels mis en place, notamment en faveur de la participation des parties prenantes, en perspective de l'établissement des rapports sur les examens nationaux volontaires, tandis que d'autres ont fait part des enseignements qu'ils avaient pu tirer de leur expérience passée en la matière. Les États membres qui se préparaient à procéder à un examen national volontaire ont noté que l'élaboration et la consolidation du rapport d'examen étaient conformes à leurs stratégies nationales et infrarégionales, qui accordaient la priorité aux questions de développement concernant leurs groupes les plus vulnérables tels que les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées et les populations autochtones. Certains États membres avaient entrepris, au moyen de consultations inclusives menées aux niveaux national et infranational, de mettre en œuvre les objectifs de développement durable à l'échelon local compte tenu des priorités de développement nationales, en adaptant les objectifs et les cibles. On a souligné l'importance de l'engagement politique en tant que facteur décisif pour l'établissement de mécanismes nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable. Les pays ont également rapporté les progrès accomplis et ceux qui restent à faire en matière de collecte de données relatives aux objectifs de développement durable, surtout concernant le manque de données ventilées. Un représentant a souligné que la coopération et l'assistance étaient nécessaires, surtout pour les pays ayant des besoins particuliers tels que les pays en développement sans littoral.

51. Le Forum a souligné le rôle de la CESAP en tant que plateforme régionale permettant de mettre en commun les meilleures pratiques et de renforcer les capacités régionales en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles associées, ainsi que de donner une perspective régionale sur ces objectifs et cibles.

52. Le représentant d'une organisation a communiqué les données d'expérience relatives à l'appui apporté aux examens volontaires au niveau local, ce qui pourrait considérablement contribuer au processus d'examen national volontaire en renforçant la participation de multiples parties prenantes et en permettant aux gouvernements de tenir compte des informations provenant de l'échelon local. Le représentant de grands groupes a noté que peu de progrès avaient été accomplis dans la création d'institutions et de mécanismes locaux et nationaux permettant de faire entendre des voix diverses dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs et du suivi de leur réalisation. Il a été relevé qu'il était nécessaire de disposer de données ventilées et accessibles et que la société civile pouvait contribuer au suivi et à l'examen. Il a été recommandé d'améliorer la transparence des politiques publiques et de l'affectation des budgets, ainsi que de s'inspirer davantage des enseignements tirés des autres mécanismes d'examen du système des Nations Unies pour le dispositif d'application du principe de responsabilité concernant les objectifs. Un représentant a souligné qu'il fallait institutionnaliser la cohérence verticale entre le gouvernement national et les collectivités locales afin d'atteindre les objectifs. Il a également été noté qu'il existait des inégalités d'accès aux financements à l'échelon local et d'importantes différences entre les pays s'agissant de la participation des collectivités locales à la mise en œuvre du Programme 2030. Le représentant d'une autre partie prenante a souligné qu'il importait de prendre en compte les besoins et les intérêts des personnes âgées dans la réalisation des objectifs compte tenu de la tendance démographique au vieillissement dans la région.

V. Où en est la Feuille de route ?

53. Le Forum a fait le point sur la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, adoptée par le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en 2017 et approuvée par les États membres de la CESAP à la soixante-treizième session de la Commission. L'exposé du secrétariat a montré que des progrès mitigés avaient été enregistrés dans certains domaines de coopération prioritaires inclus dans la Feuille de route régionale et souligné l'absence de données permettant d'évaluer les progrès dans d'autres. Elle a également montré comment le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable soutenait l'alignement des processus de suivi et d'examen aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial et constituait un cadre au sein duquel les priorités régionales pouvaient être prises en compte dans les discussions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, menées au niveau mondial. Des représentants d'organisations sous-régionales ont souligné la complémentarité du Programme 2030, de la Feuille de route régionale, de la Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et des investissements dans le secteur de l'éducation en Asie du Sud. Des remarques faites au nom de la région du Forum des îles du Pacifique ont mis l'accent sur l'engagement des États du Pacifique vis-à-vis des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable.

54. Soulignant les niveaux insuffisants des moyens pour la mise en œuvre du Programme 2030 disponibles au niveau des pays, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a appelé à une coopération régionale renforcée dans les domaines prioritaires figurant dans la Feuille de route régionale et à l'accroissement des possibilités d'apprentissage par les pairs. Le Forum a également souligné la nécessité d'aligner les actions menées dans le cadre de la Feuille de route sur les autres processus internationaux, sous-régionaux et nationaux, en particulier ceux qui pourraient contribuer au suivi et à l'examen et à l'allègement du fardeau que constitue l'établissement de rapports. Un État membre a prié le secrétariat d'effectuer un travail

d'analyse mettant en évidence les besoins de la région et d'élargir son partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et institutions régionales de développement. Le Forum a noté que le manque de données et de capacités statistiques était un obstacle majeur au suivi des progrès de la Feuille de route régionale et que les instituts régionaux de la CESAP, tels que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, apportaient leur soutien aux pays pour qu'ils améliorent leurs capacités statistiques. Un État membre a préconisé une meilleure utilisation des données disponibles au niveau national et une définition claire de la méthode de collecte des données dans le cadre du suivi de la Feuille de route.

55. De grands groupes et autres acteurs ont souligné qu'ils soutenaient depuis longtemps la Feuille de route régionale qui était importante à leurs yeux pour sa mise en œuvre dans les pays les moins avancés. Ils ont énuméré plusieurs moyens de renforcer sa mise en œuvre. Il s'agissait notamment de déterminer des actions plus concrètes dans le cadre de la Feuille de route, de mobiliser des ressources spéciales et d'établir des mécanismes solides de responsabilisation, en particulier pour l'examen systématique par la mobilisation institutionnalisée de la société civile. Il a été rappelé au Forum que la Feuille de route était un document évolutif et qu'il fallait y inclure plus de spécificité et la mettre à jour pour y intégrer les questions émergentes ou les domaines insuffisamment pris en compte comme le commerce. La cohérence entre la mise en œuvre de la Feuille de route et d'autres instruments et engagements a été vivement encouragée, surtout en ce qui concernait la dimension sociale. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP a souligné que la cohérence des politiques permettrait au secteur privé à la fois de créer de la valeur et d'en tirer parti dans l'action entreprise pour réaliser les objectifs de développement durable.

VI. Passer d'une perspective régionale à une perspective mondiale

56. Le Vice-Président du Conseil économique et social a présenté un exposé traitant des liens étroits entre les processus nationaux, régionaux et mondiaux de suivi et d'examen et évoquant les importantes possibilités offertes par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en septembre 2019. Une déclaration a été lue au nom de l'un des coauteurs du projet de déclaration politique pour le Forum politique de haut niveau de 2019 organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable). Il importait que ladite déclaration relaie un message politique qui soit ciblé, facilement compréhensible et qui inspire toutes les parties concernées à se mobiliser.

57. Le Président a résumé les principaux messages qui se sont dégagés des débats tenus précédemment et des déclarations des membres et membres associés. La nécessité d'opter pour une approche pansociale a été soulignée et l'importance des partenariats et de la participation a été relevée comme facteur décisif du succès de la réalisation des objectifs de développement durable. Il fallait accélérer les efforts et adopter des politiques cohérentes et intégrées qui tiennent compte des liens unissant les objectifs. De plus, une gouvernance saine et des investissements efficaces et adaptés s'imposaient, car ils étaient essentiels à l'élaboration et à l'application de politiques visant à assurer un avenir véritablement durable aux pays. L'importance d'une plateforme régionale telle que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a été soulignée, de même que la nécessité d'en préserver le caractère propice au dialogue et de le renforcer, car une telle plateforme contribuait grandement aux débats mondiaux dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il a été souligné que, grâce à l'appui politique des pays de l'Asie et du Pacifique, il serait possible d'impulser une dynamique au Forum politique de haut niveau et au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour ainsi leur conférer un rôle de premier plan.

58. Un représentant a appuyé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable dont il a salué le rôle, s'est félicité des rapports soumis par les pays au titre des examens nationaux volontaires et salué le rapport d'activité annuel sur les objectifs de développement durable établi aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030. Il a noté que de tels dispositifs permettaient aux États membres qui ne sont pas de la région de comprendre que les pays insulaires du Pacifique étaient exposés aux conséquences des crises économiques extérieures et des catastrophes et aux effets des changements climatiques.

59. Le représentant d'un organisme des Nations Unies a souligné que le Nouveau Programme pour les villes, dont la vision commune du droit à la ville vise à promouvoir la prospérité et la qualité de la vie pour tous, était d'une importance capitale pour accélérer la mise en œuvre des cadres internationaux et la réalisation des objectifs de développement durable.

60. Les représentants des parties prenantes ont fait valoir que l'objectif de ne laisser personne de côté s'appliquait particulièrement aux peuples autochtones et aux peuples marginalisés, y compris aux jeunes et aux personnes touchées par des conflits, des catastrophes et des violations des droits de l'homme, entre autres. Une partie prenante a noté que la persécution des défenseurs de l'environnement et des lanceurs d'alerte portait préjudice à la lutte contre les changements climatiques et réduisait l'espace démocratique. Des parties prenantes ont également dit qu'il fallait mettre en place des mécanismes pour les systèmes de collecte de données qui soient inclusifs. Plusieurs parties prenantes ont également mis en évidence les effets des changements climatiques, l'importance de la réduction des risques de catastrophe et la nécessité d'agir davantage et de trouver des moyens de financement innovants pour lutter contre les catastrophes.
